

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être ~~dûment~~ renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Alial Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax



Déclaration de Maladie

M22- 0010247

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1673 Société : 152568

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : YAMID SAADIA

Date de naissance : 01/01/1950

Adresse : App:5 Imm E. Dalia2 Amerchich
Mawakech

Tél. : 06 18 94 71 46

Total des frais engagés : 827,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 26/02/2023

Nom et prénom du malade : YAMID SAADIA Age : _____

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Maladie chronique

Affection longue durée ou chronique : ALD / ALC Pathologie : _____

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Mawakech

Le : 18/02/2023

Signature de l'adhérent(e) : ayy

Autorisation CNDP N° : AA-2015 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02.02.2023	Consultation	1	320,00	Dr. El Hassane ANOUAR NEUROPSYCHIATRE Allal El Fassi, Rés. Jaouhara N° 26 en face de la Mosquée Al Anouar

Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Acomptes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Mme MAZDAOUI Rue Janbaat Ben Badji II - M... Tel : 05 2...	02/02/23	527,20

.05
INPE 0720343666

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Dr. El Hassane RAHOUA

NEURO PSYCHIATRE

Ancien Directeur de l'hôpital Ibn Nafis de Marrakech

الدكتور الدين رضا

الاختصاصي في الأمراض النفسية والعصبية

مدير مستشفى ابن النفيس

بمراکش سابق

Marrakech, le 02 FEV. 2023

مراکش، فی

(AC050717)

Yuse YAMID Saadia

15 08102122
002421

120, 10 adj Neudorf-KR 150:

1921¹⁰ 20) Scirratus long 1 gelid leucati.

$$29,50 \times 2 = 59,00 - 0 - 1. \quad \underline{0,875} / 23$$

30 Temesta 215 sp: 2002483

$$24,70 \times 3 = 73,150 \text{ - } 1 \quad \underline{\text{00102123}}$$

Tarafet 25 q.

81,30 0 - 0 - 1
5° IS peride 1ug 008390

**Dr. El Hassane RAHOUA
NEURO PSYCHIATRE**
Bd. Aliai El Fassi, Rési. Souhara N° 26
3ème Etage, en face de la Mosquée al Anouar

Durée de Traitement : 02 (deux) min

R D V Le: 03.04.2023 a-941

شارع علال الفاسي، إقامة جوهرة رقم 26 الطابق الثالث أمام مسجد الأنوار - مراكش - الهاتف : 06 23 08 22 01 / 05 24 31 17 78
BD. Allal Fassi Résidence Jaouhara N° 26 3ème Etage en face de la Mosquée Al Anouar - Marrakech - Tél. : 05 24 31 17 78 - GSM : 06 23 08 22 01